Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D1-DE

B110523_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Aix-Noulette : Parc d'activités des Jardins de l'Artois
Cession d'un terrain au profit de la société Sogebat

Créée en 2001 et implantée au sein de la zone de la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle depuis 2005, la société Sogebat est une entreprise générale de bâtiment et de génie civil, acteur majeur de la rénovation de logements sociaux et partenaire de nombreuses collectivités locales. Elle emploie actuellement une cinquantaine de salariés en CDI ETP.

Le dirigeant, M. Gonçalves, cherche à poursuivre son développement et à améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs. Dans ce contexte, il sollicite l'acquisition d'une parcelle de 12 000 m² environ du parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette.

Il souhaite y faire construire rapidement 2 bâtiments d'activités d'environ 850 m² chacun, pour héberger 2 filiales : Sotobat et G4D.

La première assure les activités d'entretien et de maintenance de l'ensemble du matériel et des équipements du groupe. Récemment créée, elle compte 4 salariés et devrait en embaucher une vingtaine d'autres à court terme.

La seconde est spécialisée dans le désamiantage, le déplombage, la déconstruction et la démolition. Une dizaine de créations d'emplois devrait venir renforcer l'équipe actuelle composée de 6 CDI ETP.

M. Gonçalves veut se réserver la possibilité de rendre ces activités indépendantes. Aussi, chaque bâtiment, composé à la fois d'une partie entrepôt et de quelques bureaux, sera donc assorti d'une zone de déchargement, d'aires de stockage, de lavage et de stationnement pour le personnel ainsi que de bornes électriques.

Une troisième construction est envisagée dans un second temps. Elle permettrait d'accueillir, soit une activité de formation, soit une autre filiale du groupe.

Conformément à la délibération fixant les prix du foncier à vocation économique, le tarif applicable à la cession au moment des premiers échanges, en 2022, était de 19,53 € HT/m².

Cependant, afin de tenir compte de la mauvaise qualité des sols de ce secteur du parc d'activités et de traiter l'ensemble des preneurs de façon égalitaire, le terrain pourrait être cédé en faisant application de la marge de négociation de 10 %, soit à un prix de 17,58 € HT/m².

Les dernières cessions de foncier sur la zone, ventes au profit de l'EPDAHAA et de LD Carrelage, ont en effet été menées dans ces conditions (tarif de cession en vigueur diminué de la marge d'appréciation).

Les frais liés à la transaction (géomètre, notaire, TVA le cas échéant,…) seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2023-62019-22894 du 10 mai 2023,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Aix-Noulette,

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D1-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SAS Sogebat, sise Fosse 13 à Sains-en-Gohelle (62114), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 12 000 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n^{os}95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 419, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 470, 490, 492 et 494 au cadastre de la commune de Aix-Noulette, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 17,58 € HT/m².

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, …) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé selon l'imputation suivante : budget annexe Action Économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4865.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D2-DE

B110523_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Billy-Montigny : parc d'activités Eurobilly
Cession d'un terrain au profit de la Ville de Billy-Montigny

La Ville de Billy-Montigny souhaiterait développer une maison médicale à l'entrée de la zone Eurobilly. La situation proche du centre-ville, de l'axe du BHNS et de l'autoroute A1 est idéale en termes d'accessibilité tant pour les futurs patients que pour les professionnels de santé.

Propriétaire d'une parcelle de 1 020 m², la commune sollicite l'acquisition d'un terrain voisin d'une surface de 2 600 m², appartenant à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Sur cette emprise d'une superficie totale de 3 620 m², elle envisage de faire édifier un bâtiment de 500 m² environ offrant des bureaux, des salles d'examen, de soins, d'attente, de réunions, d'archives et divers locaux techniques et sociaux, assortis de parkings (personnel + visiteurs). L'ensemble immobilier fera également l'objet d'aménagements paysagés soignés.

Dimensionné pour accueillir une dizaine de praticiens et la patientèle correspondante, soit entre 30 et 40 personnes simultanément, l'immeuble sera loué par Filieris.

La construction d'un nouvel immeuble à l'entrée d'Eurobilly et les allées et venues qu'il va engendrer devraient contribuer à améliorer l'image peu qualitative de ce parc communautaire développé sur un ancien carreau de fosse quelque peu en retrait du tissu urbain.

La valeur vénale du bien rendue par les Domaines s'établit à 54 600 € HT.

Afin de tenir compte de la mauvaise qualité du sol, le terrain pourrait être cédé en faisant application de la marge de négociation de 10 % admise par le service des Domaines, soit au prix de 49 140 € HT.

Les frais liés à la transaction (géomètre, notaire, TVA le cas échéant,…) seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2023-62133-18218 du 24/03/2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la commune de Billy-Montigny, sise rue Jean Jaurès à Billy-Montigny (62420), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs aux parcelles référencées section AK n^{os}421 et 423 au cadastre de la ville de Billy-Montigny.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D2-DE

Le transfert de propriété portera sur un terrain d'une surface cadastrale de 2 600 m² avant arpentage et sera conclu moyennant le prix de 49 140 € HT, correspondant à l'estimation de la valeur vénale du bien rendue par la Direction immobilière de l'État, diminuée de la marge de négociation de 10 % communément acquise.

Tous les frais (géomètre, notaire, TVA le cas échéant…) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé selon l'imputation suivante : budget annexe Action Économique/Fonctionnement/ Ligne de crédit 4865.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D3-DE

B110523_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Lens - ZAC Centralité - Cession de terrain auprès de Maisons et Cités dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Parmentier

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, et les modalités de mise en œuvre de la ZAC Centralité à Lens, initialement créée par la Ville de Lens.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et de ce fait s'inscrit dans la création, la réfection et la mise au norme des espaces publics qui la composent et notamment sur le secteur de la cité 9 dite cité Parmentier. Cette cité ERBM fait l'objet d'une profonde requalification à la fois sur le volet logement par Maisons et Cités (rénovation et constructions neuves) et sur les espaces publics par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

C'est à ce titre que des biens compris dans le périmètre de ladite ZAC ont été acquis par l'établissement intercommunal.

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 15 avril 2021, la cession d'une partie de ces biens, correspondant à une emprise de 2 202 m² environ nécessaire à la Société Maisons et Cités dans le cadre de la réalisation du programme de constructions neuves de la cité Parmentier, a été autorisée.

Il apparaît qu'une emprise communautaire complémentaire de 355 m² environ est également nécessaire à la finalisation du projet de Maisons et Cités.

La cession pourrait être menée aux mêmes conditions financières à savoir moyennant le montant de la valeur vénale du bien rendue par la Direction Immobilière de l'État, soit 2 485€ HT, tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, …) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2023-62498-19251 en date du 6 avril 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Maisons et Cités dont le siège est situé 167 rue des Foulons à Douai (59501), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte de cession de la parcelle référencée section AL n°1747 au cadastre de la Ville de Lens, pour 355 m² environ ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera menée moyennant le prix de 2 485 € HT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D3-DE

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, …) seront supportés par l'acquéreur.

Précise que la recette sera versée sur l'imputation suivante : budget Action Économique/Programme CENTRASTOC/ Opération 20D14708/ Ligne de crédit 8244.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D4-DE

B110523_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Liévin - Opération Quadraparc II - Acquisition d'un chemin déclassé auprès de la commune

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte l'opération à vocation économique « Quadraparc II ». Il apparaît que d'anciens chemins publics, aujourd'hui déclassés, ne sont pas maîtrisés par l'établissement intercommunal.

C'est notamment le cas de la parcelle cadastrée section AB n°187 à Liévin (1 096 m²).

Il y aurait donc lieu que la situation soit régularisée au travers d'un transfert de propriété.

L'acquisition, sur la base du montant de 3 € HT/m² (estimation de la Direction immobilière de l'Etat), interviendrait aux frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,…) de la Communauté d'Agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer, avec la ville de Liévin, l'acte d'acquisition de la parcelle référencée section AB n°187 (1 096 m²) au cadastre de ladite commune.

Le transfert de propriété se fera au prix de 3 288 € HT (3 € HT/m²), tous frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) à la charge de l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation: Budget Action Économique/ Investissement/ Ligne de crédit 9298.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D5-DE

B110523_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Futur Centre Hospitalier de Lens
Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique

Par délibérations en dates des 21 mars 2017 et 27 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique relative au projet du futur Hôpital de Lens et des ouvrages d'accessibilité et sollicité l'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P), à l'arrêté de cessibilité et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Puis, par délibération en date du 23 janvier 2018, le Conseil Communautaire a déclaré le projet d'intérêt général.

A l'issue de la procédure, le projet du futur Hôpital de Lens et des ouvrages d'accessibilité a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté en date du 20 février 2018, publié le 1er juin 2018.

L'opération est en cours. Les accès ont été réalisés et les marchés de travaux viennent d'être notifiés aux entreprises par le Centre Hospitalier de Lens. Le calendrier opérationnel fixe une réception des travaux au 1er semestre 2027.

Afin de conforter cette opération et en l'absence de toute nouvelle circonstance, il est proposé de solliciter la prolongation de la D.U.P pour une durée équivalente à la durée initiale de celle-ci, soit pour une période de 5 ans, afin qu'elle puisse couvrir l'intégralité de la durée de réalisation du projet.

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique notamment l'article L121-5,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en dates des 21 mars 2017, 27 juin 2017 et 23 janvier 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2018, notamment son article 1 déclarant d'utilité publique l'opération de construction du nouvel Hôpital de Lens et de ses accès (voiries, bretelles et giratoires nécessaires à sa desserte),

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D5-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la prorogation, pour une durée de 5 ans, de la Déclaration d'Utilité Publique octroyée au bénéfice du Centre Hospitalier de Lens, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, par arrêté en date du 20 février 2018, relative au projet du futur hôpital de Lens et des ouvrages d'accessibilité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D6-DE

B110523_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Soutien à la manifestation " Les Fêtes de la Libération des Hauts-de-France – Souchez La Renaissance »

L'association V.A.B.C. souhaite organiser la 6ème édition de la manifestation « Les fêtes de la Libération des Hauts-de-France – Souchez La Renaissance » en souvenir de la libération du territoire en septembre 1944. Depuis plusieurs années cette manifestation à rayonnement intercommunal attire de nombreux spectateurs dans un esprit à la fois commémoratif et festif.

Du jeudi 31 août au dimanche 03 septembre 2023, seront mis à l'honneur des formations de musiques et des collectionneurs de véhicules militaires français et étrangers que l'Association V.A.B.C. s'est donnée pour mission de rassembler autour de temps forts à Souchez (bivouac ouvert au public, concerts, ...).

Le point d'orgue aura lieu le dimanche 3 septembre avec le défilé à proximité du Centre d'Histoire Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette.

Les troupes de musiques pourront donner un concert le samedi 2 septembre, selon leur disponibilité, dans les communes du territoire qui en auront préalablement formulé la demande. Cette année, 6 représentations sont programmées. Des convois circuleront également pendant ces 4 jours sur l'ensemble du territoire.

Le budget global de la manifestation est estimé à 78 591 €. Dans ce cadre, l'association V.A.B.C. sollicite une subvention de 40 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Par ailleurs, il est prévu que la CALL prenne en charge des frais annexes estimés à 8 600 € (gerbe, sonorisation parcours, gardiennage, astreinte électrique, cocktail, cadeaux, frais sacem). L'ensemble représentera 61,83% du coût prévisionnel total.

A l'échelle de l'agglomération, cet événement d'envergure constitue un temps fort commémoratif original riche en émotions pour les habitants et favorise par ailleurs la venue de nombreux visiteurs extérieurs, contribuant ainsi au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Aussi, compte-tenu de la politique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis plusieurs années pour la promotion du territoire, notamment en matière de tourisme de mémoire, il s'agit d'accompagner l'événement « Les Fêtes de la Libération des Hauts-de-France – Souchez La Renaissance » à hauteur de 48 600 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :
27 « pour »

7 « contre »

1 « abstention »

(Contre : B. BAUDE, C. BUISSETTE, M. COUPIN, J. LETOQUART, S. MESSENT, C. PEDOWSKI, Y. TERLAT, abstention : M. VISEUX)

Approuve le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association VABC pour l'organisation de la manifestation « Les Fêtes de la Libération des Hauts-de-France – Souchez La Renaissance ».

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D6-DE

Accepte la prise en charge de frais annexes pour un montant maximum de 8 600 € comprenant gerbe, sonorisation parcours, gardiennage, astreinte électrique, cocktail, cadeaux, frais sacem.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 48 600 € sont prévus au budget 2023 sur les imputations : Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 8676 et 3846

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D7-DE

B110523_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Association des Responsables de Copropriété (ARC)
Subvention année 2023

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dénombre 275 copropriétés représentant environ 4 500 logements (dont 56% situés à Lens et Liévin).

Depuis le 1er janvier 2019, toutes les copropriétés sont tenues d'être enregistrées au registre des copropriétés mis en place par l'ANAH. Dans les faits, de nombreuses copropriétés ne le sont toujours pas. Au 1er avril 2022, 206 copropriétés étaient enregistrées pour le territoire. Pour celles qui ne le sont pas, cela traduit un signe de fragilité potentielle, a fortiori parce qu'il s'agit le plus souvent de petites copropriétés. Bien qu'elles ne représentent que 4% de l'offre de logements de l'agglomération, une attention particulière est nécessaire.

Prévenir la fragilisation des copropriétés est un enjeu identifié au sein du futur Programme Local de l'Habitat (PLH3) de la CALL. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des Cœurs des Villes de Lens, Liévin et Harnes porte également un enjeu fort d'accompagnement des copropriétés dans leur projet de rénovation. Par ailleurs, de plus en plus de copropriétaires situés à Lens, Liévin, ou d'autres villes de la CALL, sollicitent la Maison de l'Habitat Durable (MHD) sur des projets de rénovation, ou encore l'ADIL sur des questions juridiques.

L'ARC Hauts-de-France, association des responsables de copropriété (Loi 1901), a été créée en 2005. Elle défend les intérêts des Syndicats de Copropriétés et des copropriétaires. Depuis plusieurs années, l'ARC a développé une expérience de terrain et une connaissance des copropriétaires grâce à deux interventions :

- Une action associative apportant aides et assistances aux syndics non professionnels, conseillers syndicaux, et aux copropriétaires qui sont confrontés à des problèmes spécifiques,
- Une action auprès des collectivités territoriales, notamment dans le cas de formations spécifiques …

Cette expérience a permis à l'ARC de constater que les collectivités locales sont souvent sollicitées par les copropriétaires sur des questions relatives à la copropriété.

Forte de ces constats, la CALL déploie depuis 2022 un partenariat avec l'ARC. Celui-ci pourrait être renouvelé afin de développer des actions de sensibilisation des copropriétaires au fonctionnement de leur copropriété.

Aussi, depuis 2022, 3 ateliers (10/10 – 14/11 – 12/12) ont été proposés (62 personnes ont participé, soit en moyenne 20 personnes par atelier, 16 copropriétés ayant été représentées).

Pour 2023, le partenariat est axé sur 2 types d'intervention :

- Un volet « Sensibilisation » via 2 **demi-journées à destination des partenaires pour mieux appréhender le fonctionnement et les problématiques des copropriétés** :
- l'une dédiée au fonctionnement juridique et financier d'une copropriété,
- l'autre dédiée à la loi climat et résilience en copropriété (ex : interdiction de louer pour certains immeubles en fonction du classement énergétique…).

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D7-DE

- Un volet « atelier pratique ouvert aux copropriétaires » avec 6 **ateliers animés par un professionnel (syndic, assureur...) ayant pour but** :
- d'aider les copropriétaires à mieux comprendre le fonctionnement de la copropriété,
- d'aider les conseillers syndicaux à mieux remplir leur rôle d'assistance et de contrôle.

Il est à rappeler que ce partenariat vient compléter l'offre de services proposé au sein de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

A ce titre, le conventionnement de partenariat pourrait être renouvelé entre l'ARC et la CALL pour l'année 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL sollicitée s'élève à 6 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec l'ARC (Association des Responsables de Copropriété Hauts-de-France) et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'ARC (Association des Responsables de Copropriété Hauts-de-France).

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 €, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 11484.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D8-DE

B110523_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
Subvention année 2023

L'agglomération dispose d'un patrimoine architectural, historique et environnemental qu'il est nécessaire de mettre en valeur.

Ce patrimoine s'appuie sur une très grande prépondérance de l'habitat individuel, constitué, entre autres, par les cités jardins, un environnement paysager de haute qualité, des anciennes friches à hauts potentiels, pour reconstituer une nouvelle biodiversité et/ou une nouvelle offre d'habitat.

La MHD concourt dans une large mesure à la préservation de ce patrimoine qu'est l'Habitat. Ainsi, la CALL, au travers de la MHD vise à :

- Qualifier davantage l'habitat existant, priorité de la politique habitat de la CALL affichée dans son Projet de Territoire,
- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération en s'appuyant sur la qualité du cadre de vie et sur la diversité de l'habitat,
- Engager le renouvellement urbain dans l'esprit de préservation et de valorisation du patrimoine architectural, historique et environnemental, en s'appuyant sur le cadre de vie.

Pour rappel, le CAUE du Pas-de-Calais poursuit les objectifs suivants :

- Conseiller les maires, les présidents d'intercommunalités, les maîtres d'ouvrages publics, et les particuliers dans leurs opérations de construction, d'aménagement, et d'amélioration du cadre de vie, en amont des réalisations ;
- Accompagner les acteurs institutionnels et associatifs pour la promotion de l'architecture, des paysages et de l'environnement, dans un objectif de développement durable ;
- Informer le public, le sensibiliser à l'architecture et à un urbanisme à l'échelle de l'homme, dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'environnement ;
- Sensibiliser la population locale par la perception de son espace quotidien, les professionnels du cadre bâti par des journées thématiques de réflexion et de travail, tous les maîtres d'ouvrage divers ...

A ce titre, depuis 2022, la CALL et le CAUE proposent des permanences de conseils auprès des particuliers, visant à la promotion des qualités architecturales, paysagères et environnementales du territoire, et à la mise en œuvre de démarches de sensibilisation des habitants à ces atouts du territoire communautaire. Ce partenariat vise donc à mieux valoriser le territoire de l'agglomération, et à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D8-DE

Il est à rappeler que ce partenariat vient compléter l'offre de services proposé au sein de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

A ce titre, un conventionnement de partenariat pourrait être renouvelé entre le CAUE et la CALL pour l'année 2023. Il consiste en la mise en œuvre d'un plan d'actions conformes aux missions légales du CAUE, et répondant aux besoins du territoire de la CALL.

Ce plan est défini comme suit :

Conseils personnalisés aux porteurs de projets, en amont de la maîtrise d'œuvre :

-> Participation aux permanences organisées par la Maison de l'Habitat Durable (MHD) dans ses locaux, aux côtés d'autres partenaires, soit une demi-journée par mois.
-> Proposition d'ateliers techniques entre les animateurs de la Maison de l'Habitat Durable, les services instructeurs, et le CAUE, en lien avec les dispositifs opérationnels déployés par le service Habitat de la CALL (OPAH RU, PIG, Étude Copro, PVD, étude sur la vacance...)

Accompagnement de la CALL en vue de la mise en place d'actions pour l'information et la sensibilisation des particuliers à la qualité des projets :

-> Organisation et animation d'ateliers collectifs, à destination des particuliers, sur les enjeux et obligations liées à leur démarche de projet de construction neuve ou de réhabilitation.
Ces ateliers se mèneront notamment au titre des actions déployées au sein des cités ERBM, afin de valoriser le cadre de vie dans les cités minières (façades, jardins, limites privées/publiques des logements miniers, propriétaires privés, autres bailleurs sociaux…) et d'articuler l'action entre les opérations portées par les bailleurs, les villes, et les projets de requalification envisagés par les propriétaires occupants.

Conseils ponctuels aux collectivités, en dehors de la maîtrise d'œuvre :

-> Accompagnement des communes dans le cadre des projets de valorisation de bâtis existants.

Cette mission s'exercera après :
- Sollicitation de la commune et/ou de la CALL sur une situation spécifique nécessitant des conseils et recommandations du CAUE,
- Avis de la Commission Habitat de la CALL et accord du CAUE.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL sollicitée s'élève à 6 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec le CAUE et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D8-DE

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 €, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 11484.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D9-DE

B110523_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Compagnons Bâtisseurs
Subvention année 2023

Les Compagnons Bâtisseurs, association engagée dans l'amélioration de l'habitat et l'insertion professionnelle, a engagé, depuis 2022, en lien avec des bailleurs sociaux (et notamment Pas-de-Calais Habitat et SIA), une action appelée « Atelier de quartier » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

L'association souhaite pérenniser son intervention sur le territoire de la CALL dont des besoins en termes d'actions autour de l'habitat ont été repérés.

« L'atelier de quartier », tel que proposé sur le territoire de la CALL, est un dispositif d'insertion par le logement permettant :
- d'accompagner des locataires de Pas-de-Calais Habitat vers l'autonomie,
- de faciliter l'appropriation du logement et du cadre de vie,
- de remobiliser les personnes, leurs ressources et capacités.

Au-delà d'un accompagnement individuel, l'action poursuit également un objectif de lien social, notamment d'apprentissage collectif, d'entraide et de valorisation du quartier, de ses habitants, et des démarches qui y sont entreprises.

Les 4 principaux outils déployés autour de cette dynamique sont :

- Poursuivre l'engagement sur les communes de Lens et Sallaumines en proposant **10 chantiers ARA (auto-réhabilitation accompagnée)**. Pas-de-Calais Habitat cofinance cette démarche. Afin d'être au plus juste des publics concernés, un Comité de Suivi technique (services sociaux, CAF, MDS, etc.) est mis en place, animé par les Compagnons Bâtisseurs.
- Inscrire **5 chantiers ARA (auto-réhabilitation accompagnée)** complémentaires, des besoins étant identifiés, dont la localisation sera à définir en fonction de ces besoins, en lien avec la CALL
- Co-construire 30 ateliers bricolages sur l'ensemble du territoire de la CALL, dans la continuité de ce qui a été engagé en 2022 (principalement au sein des locaux du centre social Dumas de Lens, en partenariat avec les collectifs d'habitants du quartier, ainsi qu'en partenariat avec le centre social Vachala de Lens),
- Proposer le prêt d'outils via une outilthèque.

Il est à préciser que cette action s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville, étant ainsi financée par l'État (cf.plan de financement en annexe) et sollicitant un cofinancement CALL pour une année supplémentaire.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL sollicitée s'élève à 5 000 €, soit 7 % du budget prévisionnel de l'action.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D9-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec les Compagnons Bâtisseurs, et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 € aux Compagnons Bâtisseurs.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 €, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 11484.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D10-DE

B110523_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Immobilière Sociale 62
Subvention année 2023

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour mettre en place des actions relatives à sa politique Habitat.

En effet, la CALL, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'est donnée comme objectifs de développer l'offre en logements pour les publics prioritaires issus du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) et les personnes en grande difficulté, dans un souci de solidarité d'équilibre à l'échelle du territoire,

IS62 participe ainsi au relogement de familles modestes, contribue au développement de la vocation sociale du parc locatif privé du territoire, et favorise la mixité sociale. Depuis 2012, l'association poursuit son action portant sur la mise en œuvre effective d'une exigence de qualité des logements loués. Aussi en 2022, l'IS62 compte plus de 110 logements en gestion et 27 familles relogées

Les objectifs poursuivis pour 2023 sont les suivants :

- Reloger des ménages aux ressources modestes au sein du parc privé locatif,

- Développer l'activité sur le territoire communautaire (36 communes),

- Participer à la mise en œuvre de la politique logement définie par la CALL,

- S'inscrire dans les nouveaux dispositifs locaux visant à favoriser l'insertion par le logement et répondre aux besoins de la CALL, et, si nécessaire, dans le cadre de l'expérimentation du permis de louer et du déploiement du PIG,

- Capter et suivre a minima 10 nouveaux logements par an,

- Tenir une permanence de proximité au sein de la Maison de l'Habitat Durable.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2023, en allouant un financement d'un montant de 5 000 € à l'association, soit 48 % du budget prévisionnel de l'action. La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Immobilière Sociale 62, dans l'objectif de développer l'activité de l'association sur le territoire, en relogeant des ménages modestes au sein du parc locatif privé, favorisant ainsi la mixité sociale.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D10-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec l'IS62 et tout document nécessaire au dossier.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'IS62.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 €, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3662.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D11-DE

B110523_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
Subvention année 2023

Créé en Janvier 2016, à l'initiative du Département du Pas de Calais dans le cadre des orientations retenues au titre du PDALHPD, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la CAF, le CLLAJ est placé sous l'animation opérationnelle de la Mission Locale de Lens – Liévin.

Le CLLAJ a pour objectif d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent un projet résidentiel ou d'accès au logement.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année 2022, le CLLAJ a assuré l'accompagnement d'environ 980 jeunes à travers une mission de conseil, de formalisation de demande de logement, ou pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de propositions d'hébergement d'urgence.

Depuis quelques mois, des réajustements ont été opérés, notamment via la mise en œuvre d'une commission « Jeunes », mais aussi avec la mise en place d'un « CLLAJ hors les murs », au travers de permanences organisées ponctuellement dans d'autres communes que celle de Liévin. C'est pourquoi il est proposé, dans la continuité de cette initiative, de développer une permanence mensuelle au sein de la Maison de l'Habitat Durable de la CALL, soit une demi-journée une fois par mois (le jour restant à définir avec l'association).

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2023, les détails et modalités du partenariats étant repris dans une convention dédiée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention proposée au titre de l'année 2023 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 €, sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 6363.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D12-DE

B110523_D12

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - APSA - Subvention année 2023

Le dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière a permis d'assurer l'accueil des personnes sans-abri sur le territoire communautaire durant la période hivernale. Sa mise en œuvre a nécessité la coordination et la mutualisation des moyens des différents partenaires sur la période concernée.

Le « Dispositif Veille Saisonnière » s'inscrit dans le cadre du Dispositif National d'Accueil, d'Hébergement, et d'Insertion, dont la mise en œuvre sur le territoire communautaire est liée à la compétence « Equilibre Social de l'Habitat », notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet « Hébergement d'Urgence ».

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin subventionne ce dispositif afin de garantir la présence de l'équipe de rue de l' APSA (Association Pour la Solidarité Active) sur l'ensemble de son territoire, et d'élargir ses plages d'intervention sur le week-end. Cette dernière a assuré la gestion du dispositif d'appel « 115 » ainsi que la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale 2023.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 de 16 000 €. Une convention définissant les engagements réciproques de la Communauté, de l'APSA, et de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités) pour la mise en place du dispositif sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec l'Association pour la Solidarité Active.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € à l'Association Pour la Solidarité Active.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1807.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D13-DE

B110523_D13

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - ADIL Subvention année 2023

Depuis 9 ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour mener différentes missions en faveur du grand public et en appui des services des communes et de la collectivité.

Le bilan 2022 fait notamment état de 819 consultations juridiques, essentiellement en direction de particuliers. Il est à noter que la CALL totalise 13% du total des consultations et se classe en troisième position des territoires du Pas-de-Calais.

Pour rappel, les missions de l'ADIL sont les suivantes :
- Apporter une expertise juridique aux services des communes et de la CALL en matière d'habitat (lutte contre l'habitat indigne, amélioration de l'habitat, permis de louer…),
- Informer et conseiller les habitants des 36 communes de la CALL via un conseil neutre, complet, personnalisé et gratuit sur toute question relative au logement et à l'habitat privé (compétence juridique et financière) au sein de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

Il est donc proposé de renouveler le conventionnement de partenariat entre l'ADIL et la CALL pour l'année 2023.

Les objectifs se déclinent de la façon suivante :

1. Information et conseil

Information et conseil des habitants, des élus, des professionnels, du personnel communautaire et municipal des 36 communes de la CALL dans les domaines fiscal, juridique, financier liés au logement.
Sur le logement en général,
En matière de lutte contre le logement indigne,
En matière de rapports locatifs,
En matière de prévention des expulsions.

2. Accession à la propriété

L'ADIL s'engage à informer les particuliers sur les dispositifs financiers existants et à établir un diagnostic financier sur simple demande de l'accédant et/ou proposition de la CALL.

3. Expertise juridique

Elle vise à permettre aux services de la CALL, des communes, ainsi qu'aux élus, d'obtenir des réponses à des questions juridiques complexes en matière d'habitat.

4. Lutte contre l'habitat indigne et la vacance

L'ADIL accompagnera la CALL dans la mise en œuvre des dispositifs relevant de la lutte contre l'habitat indigne et participera aux réflexions, travaux menés mais aussi dans l'écriture et la mise en œuvre du protocole local de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans sa partie opérationnelle.

5. Groupes de travail, instance

L'ADIL participera aux réunions et groupes de travail, ainsi qu'aux différents ateliers (PIG, OPAH-RU, PLH, Permis de Louer, vacance, LHI, lutte contre les discriminations…).
L'ADIL sera associée à un groupe de travail relatif aux troubles de voisinage, notamment le parc social, afin d'harmoniser les pratiques et de rendre plus efficaces leur résolution.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D13-DE

6. Informations collectives
L'ADIL s'engage à effectuer cinq demi-journées dédiées à l'organisation de réunions d'informations auprès des élus, du personnel communautaire et municipal ...

7. Réalisation de guides, analyses spécifiques
L'ADIL s'engage à participer à la rédaction de guides destinés à l'accompagnement des bailleurs et des locataires du territoire, sur les aspects juridiques de la location, les avantages fiscaux, avant leur diffusion (mais aussi dans le cadre de l'accompagnement des copropriétés).

8. Communication
L'ADIL fournira à la CALL des outils de communication permettant au public d'être informé sur ses missions et notamment des flyers et affiches en vue du prochain salon de l'habitat.

9. Veille juridique
L'ADIL assure une veille juridique pour les élus et services communautaires et communaux concernés et diffuse l'information sur l'évolution de la réglementation.

10. Autres temps d'échanges/modification par voie d'avenant
La participation ponctuelle à d'autres temps d'échanges, liés aux thématiques d'actualité ou actions locales, pourra être envisagée au cours de l'année 2023.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL sollicitée s'élève à 39 064 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec l'ADIL et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 39 064 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 39 064 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 5260.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D14-DE

B110523_D14

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - SOLIHA
Subvention année 2023

A travers son projet de territoire et son programme local de l'habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à participer à l'amélioration de l'habitat privé. En déclinaison, elle soutient les partenaires mobilisant et accompagnant les propriétaires occupants et locataires aux revenus les plus modestes du territoire dans l'amélioration de leur condition de vie dans leur logement.

Depuis 2014, la CALL subventionne l'association SoliHa Pas-de-Calais pour la mise en place d'actions sur son territoire, telles que l'accompagnement des personnes en difficulté, le développement d'une offre de logements sociaux, la gestion locative sociale, et la participation à l'amélioration de l'habitat privé.

La CALL souhaite continuer le partenariat avec SoliHa, pour permettre aux habitants en grande difficulté sociale de son territoire d'obtenir des réponses adaptées aux préoccupations exprimées.

L'engagement de SoliHa, pour 2023, sera de mettre en place des actions visant à :

- Contribuer à la définition de la stratégie d'équilibre de peuplement et à sa mise en œuvre sur le territoire de la CALL :

  - Dans ce cadre SOLIHA s'engage à être présent très régulièrement aux différentes réunions thématiques, et à participer aux travaux et réflexions engagées pour l'évolution positive des dispositifs, et le mieux vivre des ménages bénéficiaires. Entre autres, SOLIHA participe aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, aux réunions PLH, aux comités de lutte contre les discriminations, et instances politique de la ville du territoire,
- Être un partenaire actif pour l'animation de la Maison de l'Habitat Durable.
- Renforcer l'action sociale et les actions de sensibilisation des ménages afin d'améliorer les conditions de vie des habitants,

SOLIHA Pas-de-Calais propose de :

- Déployer l'outil « C'est quoi ce Truck ? » sur le territoire et de promouvoir les travaux d'adaptation des logements pour les publics en perte d'autonomie (7 sorties Truck sont prévues).
- Organiser 1 à 2 cycles de 3 ateliers « Bien chez soi » qui sont des moments d'échanges et de partage, animés par des professionnels compétents et qualifiés (Ergothérapeute, Conseiller Habitat, Travailleur Social). Ces ateliers pratiques sur l'adaptation du logement permettent d'inciter les participants à prévenir l'avenir, et repenser leur lieu de vie comme un environnement adapté et confortable, fonctionnel et sécurisant.
- Expérimenter en lien avec la CALL, un accompagnement social individuel pour les publics ayant bénéficié d'un relogement dans le cadre de l'OPAH ou sur un site ERBM/PIG. Ils mettront l'accent sur la prise en main du nouveau logement, l'utilisation des nouveaux équipements, et plus largement, l'appropriation des lieux dans leur environnement. Objectif 6 à 8 ménages ciblés avec le Service Habitat.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D14-DE

- Organiser sur le même site ERBM ayant bénéficié de réhabilitations récentes, 4 ateliers collectifs en lien avec la réhabilitation (thématique économie d'énergie, utilisation des nouvelles installations…) : soit en préparation des relogements et de la prise en main des logements (ateliers sur les nouveaux équipements etc..), soit après relogement sur des locataires maîtrisant les équipements et qui pourraient se faire relais des bonnes pratiques.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2023, et d'attribuer le montant de 15 000 € à l'association. La convention a pour objet de définir les détails et modalités du partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association SOLIHA.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2023 avec SOLIHA et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à SOLIHA.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 6365.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D15-DE

B110523_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Prorogation de la convention de partenariat 2022/2023 pour la campagne 2023/2024 de l'opération régionale Plantons le décor© : avenant n°1

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2016, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un partenariat avec Espaces Naturels Régionaux (ENRx) dans le cadre de cette opération pour la saison 2016/2017. Depuis cette convention a été renouvelée.

L'opération Plantons le décor©, coordonnée par Espaces naturels régionaux, vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières dans leur territoire d'origine.

En 2023, l'opération offre ainsi aux particuliers, collectivités, établissements scolaires, et entreprises, une alternative aux plantations mono spécifiques qui appauvrissent la biodiversité en leur proposant, au travers d'un dispositif original d'animation et d'une commande groupée annuelle, des végétaux adaptés aux conditions pédoclimatiques de notre région.

Ainsi la CALL fait partie du réseau de 27 collectivités partenaires couvrant actuellement la moitié du territoire régional ; elle contribue ainsi à faire évoluer les paysages de son territoire, à préserver la biodiversité et le patrimoine végétal régional et à offrir à ses habitants la possibilité d'être acteurs de leur cadre de vie.

Véritable outil d'information, de sensibilisation, et de mobilisation des citoyens pour la préservation de la biodiversité et des paysages, « Plantons le décor » rejoint les préoccupations de collectivités locales soucieuses de développer des projets durables en matière de paysage, de cadre de vie et d'écocitoyenneté active.

Par cette convention de partenariat avec Espaces Naturels Régionaux :

- La CALL contribue à la territorialisation d'une opération régionalisée qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans,
- La CALL soutient l'économie régionale et valorise les circuits courts de production de végétaux locaux avec un point de livraison de proximité.

ENRx propose à la CALL la prorogation de la convention partenariale, d'une année par avenant n°1, pour la campagne 2023/2024.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus, de proroger la convention partenariale d'un an en modifiant uniquement son article 7 pour mener la campagne 2023/2024.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D15-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger la convention de partenariat entre la CALL et ENRx d'une année par l'établissement d'un avenant n°1.

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 pour la période 2023/2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D16-DE

B110523_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Renouvellement de la convention avec Eco TLC - Refashion

La CALL conventionne avec l'Eco-organisme, Eco TLC depuis 2014. Celui-ci est en charge de la filière des textiles et linges de maison (TLC).

En 2022, 110 tonnes de TLC ont été collectées sur les déchèteries communautaires.

La précédente convention est arrivée à échéance fin 2022, il est proposé de conventionner à nouveau avec l'Eco-organisme renommé « Eco TLC - Refashion » afin de continuer à bénéficier de la prise en charge de la collecte en déchèterie et du traitement des TLC.

La convention définit les dispositions relatives à la collecte et à la reprise des TLC usagés. En outre, elle prévoit un soutien forfaitaire de 250 € par an pour chaque déchèterie disposant d'un point de collecte pour les TLC, soit 1 000 €/an pour les 4 déchèteries actuelles. Des actions de communication peuvent également être soutenues.

La convention Eco TLC – Refashion est rétroactive à compter du 1er janvier 2023 pour une période indéterminée, tant que l'éco-organisme est agréé par l'État.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention relative à la gestion des TLC usagés avec l'éco-organisme agréé, Eco TLC- Refashion, sis 4 cité Paradis, 75010 Paris.

Précise que les recettes seront perçues sur le Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 11312.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D17-DE

B110523_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Lens - Rue Molière - Continuité de l'Eurovélo 5 - Acquisition d'une parcelle auprès de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines

Dans le cadre de la finalisation de l'Eurovélo 5 Centralité, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a achevé l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable à l'arrière du site Filiéris, rue Molière à Lens.

L'opération s'est réalisée au travers d'une mise à disposition anticipée accordée par le propriétaire à savoir la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.

Il y aurait désormais lieu de régulariser la situation foncière.

Le transfert de propriété au profit de l'établissement intercommunal, mené sur la base de 8 €/m², porterait sur une surface de 497 m², tous frais à la charge de l'acquéreur.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (77 Avenue de Ségur 75015 Paris), l'acte d'acquisition de la parcelle référencée section AN n°895p (AN 1644 après publication) à Lens moyennant la somme de 3 976 €, tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,…) à la charge de l'acquéreur.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 500 €, sont prévus au budget 2023 sur l'imputation Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 11342.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D18-DE

B110523_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Conventions pluriannuelles d'objectifs pour le déploiement du second plan d'action du SATD

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin approuvait le premier programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD). Le SATD est depuis un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur notre territoire.

A l'instar du premier plan d'actions, le second programme a été coconstruit avec l'ensemble des partenaires experts dans leur domaine :

* Les 7 partenaires historiques :

- **AproBio** sur l'accompagnement de la restauration collective,
- **Bio en Hauts-de-France** sur l'ingénierie en accompagnement des projets agricoles durables,
- **Les Sens du Goût** sur la sensibilisation du grand public et notamment auprès des parents de jeunes enfants,
- **La Chambre d'Agriculture** sur la mobilisation du monde agricole,
- **Initiative Paysanne** sur la préservation du tissu agricole local,
- **Terre de Liens** sur la gestion foncière,
- **Les Anges Gardins** pour le développement de l'Ecopôle Alimentaire de Gohelle et de son Archipel Nourricier.

* 2 nouveaux partenaires :

- **Solaal** pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire
- **Vrac Hauts-de-France** pour développer des groupements d'achats solidaires de lutte contre la précarité alimentaire.

Leurs programmes s'inscrivant dans les objectifs du second plan d'action du SATD, , il est proposé de soutenir leur activité via des conventions d'objectifs pluriannuelles couvrant les années 2023 à 2026.

Cette participation représente un montant total de 680 000 € sur 4 ans, dont les crédits sont votés sur l'exercice 2023 et seront conditionnés, pour les exercices suivants, au vote de chaque Budget annuel.

Le détail de ces subventions est annexé à la présente délibération, ainsi que les projets de conventions.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les partenaires susmentionnés, et telles qu'annexées à la présente délibération.

Décide, sous réserve des crédits annuels disponibles, d'apporter son soutien financier aux structures partenaires à hauteur de 680 000 € sur 4 ans (2023 à 2026) selon la répartition sus-relatée.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D18-DE

Précise que pour l'exercice 2023 les crédits nécessaires, d'un montant total de 170 000 €, sont prévus au Budget sur l'imputation : Budget Général/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 10002 et 11846.

Et que les crédits nécessaires aux années 2024, 2025 et 2026, proposés au vote des budgets annuels correspondants, sur la même imputation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D19-DE

B110523_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Second plan d'action du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD)

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin approuvait le premier programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD). Le SATD est depuis un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur notre territoire.

Les 86 actions du premier plan, coconstruit et coanimé avec 7 partenaires contractuels (les Sens du Goût, les Anges Gardins, Aprobio, la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, Initiative Paysanne et Terre de Liens) , visaient à :

- Développer la dynamique territoriale autour de l'alimentation durable,
- Maintenir le tissu d'exploitation agricole,
- Développer une alimentation bio et locale,
- Faire évoluer les comportements alimentaires de tous les publics, notamment précaires.

Une démarche externalisée d'évaluation « in itinere » souligne :

- Une réelle dynamique territoriale novatrice, fédératrice, incitatrice et accompagnatrice des projets du territoire,
- Une forte mobilisation des acteurs et notamment des communes,
- Un effet levier important au niveau financier,
- De nombreux impacts participant à la transition de notre territoire (création de ferme urbaine communale, évolution des surfaces bios, implication de nombreux acteurs et citoyens …).

L'évaluation avance des axes d'amélioration (communication, mobilisation de certains acteurs notamment économiques…) et met en avant 2 sujets phares :

- La mobilisation du foncier, aux fins de transition vers le bio ou les circuits courts,
- Les actions de sensibilisation / formation des gestionnaires de restauration hors domicile, aux fins d'amélioration des conditions d'approvisionnement et de la qualité.

Le SATD a obtenu plusieurs distinctions, et subventions :

- Lauréat national TEPCV 2017,
- Lauréat du Plan Bio 2018 (Agence de l'Eau),
- Lauréat national du Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2019,
- Obtention du label PAT de niveau 1 en 2020,
- Lauréat de l'appel à projet France Relance « Mesure 13 ».

Cette politique publique revêt une importance d'autant plus grande au regard des nouveaux défis autour de l'alimentation et de l'agriculture. En effet, les événements climatiques extrêmes, les tensions liées aux conflits armés et l'augmentation des coûts des matières premières fragilisent les chaînes d'approvisionnement internationales, ainsi que le modèle agricole et alimentaire en place.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D19-DE

Le SATD propose des solutions adaptées à la complexité de ces enjeux en visant à :

- Rendre accessible économiquement et culturellement une alimentation durable, saine et de qualité,
- Développer une production locale en circuit court, rémunératrice, créatrice d'emploi local, et respectueuse de l'Homme et de son Environnement,
- Adapter nos habitudes faces aux conséquences du changement climatique (biodiversité, protection des ressources, gestion des déchets…),
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

A l'échelle locale cela suppose :

- D'animer, de valoriser et de mettre en mouvement les acteurs du territoire,
- D'accompagner les projets, financièrement et en ingénierie,
- D'être maître d'ouvrage ou copilote d'outils opérationnels et / ou avec une forte ambition de mutualisation et de structuration,
- De renforcer les projets partenariaux et structurants, et favoriser une gouvernance partagée sur les questions agricoles et alimentaires.

Un nouveau cadre stratégique est donc proposé, via le second plan d'actions du SATD approuvé en COPIL le 17 Janvier 2023, reposant sur 3 axes :

- Structurer les filières en circuits courts de la production à la consommation (RHD…),
- Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation,
- Développer les productions durables et protéger la ressource en eau.

D'une durée de 4 ans, ses 51 actions ont toutes été coconstruites avec ses partenaires experts.

Son budget prévisionnel est de 2 246 054 € avec pour priorité la diversification des sources de subventions, et la stabilité de la participation de la CALL depuis 2019. Ainsi, son taux de cofinancement, actuellement de 48%, devrait atteindre 62 % au courant de l'année 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, sous réserve des crédits annuels disponibles, le second programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) sur 4 ans à compter de 2023 (joint à la présente délibération).

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer tous documents afférents à la mise en oeuvre du SATD, inclus les partenariats techniques et financiers.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D19-DE

Précise que les crédits nécessaires à l'année 2023, d'un montant de 214 000 €, sont prévus au Budget Primitif en Investissement (études des projets structurants, subventions) et en Fonctionnement (actions de promotion, études,subventions) sous les imputations : Budget Principal/Investissement/Lignes de crédit 11448, 10115 et 11769 et Budget Principal/Fonctionnement/Lignes de crédit 9979,9980 et 11770.

Précise que les crédits nécessaires aux années 2024, 2025 et 2026, seront proposés aux Budgets Primitifs des exercices correspondants, en Investissement (études des projets structurants, subventions) et en Fonctionnement (actions de promotion, études, subventions) sous les mêmes imputations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D20-DE

B110523_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

"Association "Médecins du Monde"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 8 mars 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « Médecins du Monde » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Actions de prévention et promotion de la santé auprès des habitant.es ». En l'espèce, cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du Comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

L'association « Médecins du Monde » souhaite sensibiliser, informer ou éduquer des habitants.es à travers des actions de prévention et de promotion de la santé.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 5 000 € sur un montant total de 124 499 € (soit 4 % de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « Médecins du Monde » dont le siège est à ST DENIS (93217) 84, avenue du Président Wilson. CS 20007 afin de soutenir l'action politique de la ville intitulée « Actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitant.es ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D21-DE

B110523_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Les Amis de Mandela"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 10 mars 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « Les Amis de Mandela » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Festival de l'inclusion numérique : Fest'inc » en 2023. En l'espèce, cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

L'association « Les Amis de Mandela » souhaite permettre aux habitants des quartiers, personnes en situation de handicap, en participant aux ateliers, différentes rencontres ou tables rondes, de se donner des clés de lecture et de compréhension sur le monde qui les entoure sur la question de l'inclusion numérique avec en transversalité le handicap et les modèles inclusifs. C'est également un temps d'échanges avec des professionnels du médico-social mais également des étudiants, des enfants afin de découvrir de nouvelles pratiques de participation citoyenne et de développement local, la pédagogie sociale et le numérique éthique, sobre et libre.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 4 000 € sur un montant total de 12 000 € (soit 33 % de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « Les Amis de Mandela », dont le siège social est à Avion (62160) rue des Montagnards afin de soutenir l'action Politique de la Ville « Festival de l'inclusion numérique : Fest'Inc ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la presente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D22-DE

B110523_D22

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Culture et Liberté"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d 'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 27 février 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « Culture et Liberté » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Santé vous bien » en 2023. En l'espèce, cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du Comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

L'association « Culture et Liberté » souhaite améliorer l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies, afin de réduire les inégalités de santé, en ayant une attention particulière aux actions en direction des femmes.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 2 500 € sur un montant total de 43 880 € (soit 5,79% de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association « Culture et Liberté » dont le siège est à ARRAS (62000), CSAO 39 avenue de l'hippodrome place de la Gare afin de soutenir l'action politique de la ville « Santé vous bien ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D23-DE

B110523_D23

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Unis Cité"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 9 mars 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « Unis Cité » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Pro'Pulseur : Proposer un service civique alternatif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes » en 2023. En l'espèce cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du Comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

L'activité développée par l'association « Unis Cité » sur le territoire de l'agglomération vise à mobiliser des jeunes de 16 à 25 ans parmi les plus éloignés de l'emploi ou de l'insertion professionnelle et les rassembler dans le cadre d'un service civique volontaire qui favorisera très fortement leur insertion dans la vie professionnelle grâce à un accompagnement de qualité.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 3 000 € sur un montant total de 136 180 € (soit 2,20% de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association « Unis Cité » dont le siège Social est à Lille (59000) 72/01 rue d'Arcole afin de soutenir l'action Politique de la Ville « Pro'Pulseur : Proposer un service civique alternatif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement /Ligne de crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D24-DE

B110523_D24

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Planète Sciences Hauts-de-France"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 28 février 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « Planète Sciences Hauts-de-France » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Mon Astro Labo » en 2023.

En l'espèce cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du Comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

L'association « Planète Sciences Hauts-de-France » a pour objectif de favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques de manière expérimentale et en développant des projets en équipe. Le projet « Mon astro labo » a pour but d'animer des ateliers scientifiques pour les jeunes autour de l'astronomie, proposer une sortie éducative dans un planétarium et organiser un événement « Astro » permettant de valoriser l'action des jeunes.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 4 000 € sur un montant total de 25 000 € (soit 16% de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Planète Sciences Hauts-de-France dont le siège social est à DENAIN (59220) au 118 bis rue de Villars afin de soutenir l'action Politique de la Ville « Mon Astro Labo ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D25-DE

B110523_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "PIMMS Médiation Artois-Gohelle"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 6 mars 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « PIMMS Médiation Artois-Gohelle » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Ateliers de Médiations Itinérants » en 2023. En l'espèce, cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du Comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

Le « PIMMS Médiation Artois Gohelle » souhaite poursuivre son action de maillage du territoire de la Communauté d'Agglomération et renforcer son accompagnement aux démarches en ligne afin de réduire la fracture numérique et lutter contre l'illectronisme. Pour ce faire, le « PIMMS Médiation Artois-Gohelle » s'est doté d'un véhicule PIMMS itinérant qui réalise des permanences au sein des Quartiers Politique de la Ville pour l'accompagnement aux démarches numériques en ligne.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 11 000 € sur un montant total de 28 612 € (soit 38,45% de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 11 000 € à l'association « PIMMS Médiation Artois- Gohelle », dont le siège est à Libercourt (62820) place de la Gare afin de soutenir l'actions Politique de la Ville « Ateliers de Médiation Itinérants ».

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D25-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 11 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement /Ligne de Crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D26-DE

B110523_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "AFERTES"
Subvention année 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 10 mars 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association « AFERTES » pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Pour une inclusion sociale et citoyenne des habitants de la CALL » en 2023. En l'espèce, cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville et étudiée lors du comité des financeurs en date des 1 et 2 février 2023.

L'association « AFERTES » souhaite créer des espaces de lien social qui participent à rompre l'isolement, à favoriser les rencontres intergénérationnelles, lutter contre les inégalités femmes-hommes, les prises d'initiatives citoyennes, facteur de confiance en soi et d'apprentissage des pouvoirs d'agir, constituent la colonne vertébrale de notre projet sur le quartier de notre implantation.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 2 000 € sur un montant total de 29 000 € (soit 6,90% de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « AFERTES » dont le siège est à Avion (62160) Rue des Montagnards afin de soutenir l'action politique de la ville « Pour une inclusion sociale et citoyenne des habitants de la CALL ».

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D26-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D27-DE

B110523_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Adhésion à L'Institut Régional de la Ville (IREV)

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin adhère au groupement d'Intérêt Public IREV depuis 2017.

Les objectifs du GIP IREV sont de :

- renforcer l'adaptation de l'offre de services de l'IREV aux besoins des partenaires des Contrats de Ville par leur contribution à la définition du programme d'actions, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire en favorisant les échanges d'expériences et conditions de réussite,
- consolider la place de l'IREV comme espace de dialogue interinstitutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

La proposition du GIP IREV affinée pour la CALL permettrait :

- la participation gratuite pour les agents de la CALL et acteurs locaux notamment les agents de toutes les communes situées en Politique de la Ville à 2 cycles de qualification (4 jours) sur la base de programmes conçus avec l'ANRU, CDC, ADCF, CNFPT …,
- le renforcement de la présence sur le territoire et un apport d'expériences,
- la participation de l'EPCI aux instances de pilotage de GIP IREV chargé de définir les orientations du centre de ressources .

Le Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public IREV a décidé que l'adhésion pour les EPCI de plus de 100 000 habitants est fixée à 5 000 € par an et qu'à ce titre l'EPCI peut désigner un représentant au sein du GIP IREV (Président ou son représentant).

Afin que les acteurs du territoire bénéficient de l'intervention de l'IREV, il est proposé de renouveler l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public pour une somme de 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le renouvellement de l'adhésion Adhérer au Groupement d'Intérêt Public de l'IREV pour la somme de 5 000 € pour l'année 2023.

Désigne au titre de sa représentation au Conseil d'Administration du GIP IREV, Monsieur Alain BAVAY, Vice -Président en charge de la Cohésion Sociale.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D27-DE

Mandate le Président pour signer tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Autoriser le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit/11483.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D28-DE

B110523_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Centres Culturels : subventions 2023

Souhaitant favoriser le développement d'une offre culturelle diversifiée, de qualité et ouverte à tous les publics, la CALL soutient les 11 centres culturels du territoire qui développent une politique culturelle d'intérêt communautaire en correspondance avec les critères arrêtés par délibération du 12 mai 2022.

L'accompagnement accordé par l'intercommunalité s'appuie :

- d'une part, sur la proposition culturelle issue de la collaboration à minima de trois centres culturels dit « carte blanche » : festival, parcours du spectateur, immersion créative, la CALL accompagne les structures dans leur ouverture au champ des possibles artistiques ;

- d'autre part, sur la programmation de l'équipement : diffusion, accueil des artistes, médiation, politique tarifaire.

- A l'issue de l'audition des représentants des centres culturels sur le volet « carte blanche » lors d'un jury présidé par la Vice-Présidente aux Dynamiques Culturelles qui s'est tenu le 12 octobre 2022 (3 projets déposés détaillés en annexe regroupant 10 équipements sur 11 – pas de participation de l'Espace culturel Léon Delfosse de Billy-Montigny).

En synthèse, *« Les utopistes debout »* programmation proposée par le collectif regroupant les centres culturels de Avion, Harnes, Méricourt, Noyelles-sous-Lens : renforcer la programmation de la 8ème édition du festival « Les utopistes debout » dont l'objet est de replacer la culture dans le débat public. Cette opération consiste également en l'accompagnement d'une création « Le voisin » de la Compagnie BordCadre, comédie d'anticipation dédiée à l'urbanisme et à la forme des villes dans 50 ans. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

« Chansons d'en Haut » opération portée conjointement par les centres culturels de Bully-les-Mines, Lens et Mazingarbe : l'objet de cette carte blanche vise à favoriser les rencontres autour de la chanson francophone : échanges entre amateurs et professionnels, master-class, concerts, résidences et créations ; un tremplin musical permettra de détecter, accompagner et diffuser les amateurs. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

« Parcours de spectateurs/trices » : dispositif porté par le collectif regroupant les centres culturels de Grenay, Liévin et Sallaumines : organisation d'une itinérance culturelle à destination des jeunes. Ce public sera associé aux étapes de construction de cette itinérance (choix de la programmation, des artistes intervenants, …). Potentiellement, ce cheminement culturel pourrait se conclure par un déplacement au festival d'Avignon ou de Cannes. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

- Après analyse du volet équipement (11 dossiers déposés à échéance du 31 décembre 2022),

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D28-DE

- Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

VILLE - Équipement	Subventions sollicitées	Montant accordé carte blanche	Montant accordé socle équipement	TOTAL de la subvention 2023
AVION - Espace Culturel Jean-Ferrat	35 000 €	15 117 €	19 494 €	**34 611 €**
BILLY-MONTIGNY - Espace Culturel Léon Delfosse	5 000 €	Pas de participation	4 560 €	**4 560 €**
BULLY-LES-MINES - Espace François-Mitterrand	20 000 €	19 000 €	1 000 €	**20 000 €**
GRENAY - Espace Culturel Ronny-Coutteure	35 000 €	6 667 €	20 122 €	**26 789 €**
HARNES - Centre Culturel Jacques Prévert	35 000 €	11 466 €	11 685 €	**23 151 €**
LENS – Théâtre municipal Le Colisée	30 000 €	10 000 €	8 451 €	**18 451 €**
LIEVIN – Centre Culturel municipal Arc en Ciel	30 000 €	6 667 €	18 815 €	**25 482 €**
MAZINGARBE – Espace Culturel La Ferme Dupuich	20 000 €	4 000 €	5 195 €	**9 195 €**
MERICOURT – Espace Culturel La Gare	20 000 €	11 871 €	8 129 €	**20 000 €**
NOYELLES-SOUS-LENS - Centre Culturel Evasion	17 000 €	4 290 €	12 331 €	**16 621 €**
SALLAUMINES – Maison de l'Art et de la Communication	35 000 €	6 667 €	19 473 €	**26 140 €**
TOTAL	**282 000 €**	**95 745 €**	**129 255 €**	**225 000 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement de la subvention 2023 aux 11 centres culturels.

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D28-DE

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 225 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D29-DE

B110523_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à l'Association des Communes Minières de France (ACOM France) au titre de l'année 2023

Créée en 1970, l'Association des Communes Minières (ACOM) de France représente aujourd'hui 281 communes minières adhérentes réparties sur 29 départements ainsi que 19 associations locales. Elle est basée à Liévin et présidée par Jean-Pierre KUCHEIDA, Député-Maire Honoraire de Liévin. Les membres du Conseil d'Administration sont représentatifs de l'ensemble des bassins miniers du pays quelles que soient leur taille, la substance exploitée et l'appartenance politique des communes concernées.

L'association a pour objet principal la défense des intérêts collectifs des communes minières à venir ou en activité notamment face à l'arrêt de l'exploitation minière dans le cadre de l'après-mine. Aussi, elle s'engage à défendre les communes et leurs populations qui connaissent ou qui ont connu l'exploitation de leur sol ou de leur sous-sol, et qui sont directement ou indirectement concernées par elle.

L'action de l'association se structure suivant 5 axes :

- Le re-développement social et économique des territoires qui ont connu l'activité minière,
- La maîtrise des séquelles de l'activité minière sur l'environnement,
- L'adaptation et la réaffectation à de nouvelles fonctions des structures urbaines issues de l'activité minière (dont l'habitat et les anciens sites miniers),
- La conservation et la valorisation du patrimoine minier qui est un enjeu caractéristique pour l'identité des anciens territoires miniers,
- L'ouverture des régions minières au niveau européen ou international en initiant notamment des projets de coopération interrégionale.

En outre, ACOM France constitue au niveau national un réseau entre les collectivités concernées par les questions minières. Ce réseau permet un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les adhérents et l'association.

Grâce aux retours d'expériences qu'elle capitalise, ACOM France propose aussi à ses adhérents un service de conseil notamment sur les questions du droit de l'urbanisme et d'environnement minier, et de façon générale sur toutes les questions du développement des territoires miniers.

Enfin, ACOM France intervient au niveau des instances européennes en sa qualité de membre fondateur d'EURACOM, l'Association des Régions Minières d'Europe. Elle participe par ailleurs à différents projets européens dans le cadre du programme Interreg.

Dans ce cadre, l'association participe aux démarches de sensibilisation (habitat, ERBM, Economie d'énergie, Gemapi, …) mises en œuvre par la CALL et mettra à disposition les données dont elle dispose concernant les communes minières de la CALL afin que cette dernière s'en serve dans ses actions de communication et de sensibilisation de ses habitants.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D29-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association des Communes Minières de France, soit 3,42% du budget du coût total du projet d'un montant de 292 000 €, pour l'aider dans son action au profit des communes minières de la CALL.

Autorise le Président à signer avec l'Association des Communes Minières de France toutes les pièces correspondantes pour le versement de l'aide et la formalisation des partenariats.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 €, sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D30-DE

B110523_D30

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Le Louvre Lens, musée engagé - subvention 2023

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) contribue au développement du territoire, notamment dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville par le pilotage d'un Contrat de ville, et par le soutien et le portage de projets culturels d'intérêt communautaire.

De son côté, le Louvre-Lens souhaite de nouveau développer le projet « Le Louvre Lens, un musée engagé » qui se déclinent notamment comme suit :

- Proposer aux habitants des quartiers d'accéder gratuitement à l'offre culturelle par des biais spécialement conçus pour et avec eux : ludique et de bien-être, ou d'art-thérapie, par le biais de stages formateurs au musée dans l'acquisition de compétences et de savoir-être, par des propositions de cartes blanches dans sa programmation dans lesquelles les habitants seront accompagnés par les agents du musée ;
- Porter des actions en faveur de la jeunesse, en particulier pour les jeunes en situation de décrochage ou de rupture avec les systèmes éducatifs ou d'insertion ;
- Initier les habitants et les personnes ressources qui les accompagnent (éducateurs, personnels de centres sociaux, membres d'associations) à des pratiques culturelles (alliant sport, jeu, expression corporelle, etc.) professionnelles ou apporter son expertise dans l'acquisition de compétences ;
- Initier et former, par le biais des rendez-vous préliminaires aux actions, les encadrants de structures de terrain aux possibilités offertes par le musée, le parc, leurs contenus et les outils mis à disposition par le Louvre-Lens pour une appropriation maximale par les habitants des quartiers.

La programmation se déroulerait comme suit :

- Un musée qui invite les habitants à participer : A l'occasion de l'ouverture de son exposition « Les Animaux Fantastiques » (Septembre 2023-janvier 2024), le musée du Louvre-Lens s'associe au master expographie de l'Université d'Artois (Association Art de Muser) pour une grande opération de hors-les-murs à destination des publics des Quartiers Politiques de la Ville de l'agglomération. Le projet consistera en une tournée des quartiers et des partenaires, associant les équipes du musée et des étudiants, dans l'accompagnement des habitants dans la création d'accessoires et de costumes, ainsi que de la création d'un géant d'un animal fantastique (Pazuzu). L'ensemble des ateliers et de l'accompagnement du processus du géant sera porté avec les habitants et les partenaires, et aboutira à un grand temps festif et de valorisation lorsque l'exposition ouvrira ses portes.
- La création de tote Bags sensitifs pour l'exposition Paysages : L'exposition contemplative et immersive, Paysages nécessitera le développement d'outils accessibles à tous pour permettre une expérience sensible complète autour de certains œuvres de l'exposition. Ainsi, une centaine de tote bags contenant des outils olfactifs, sonores, tactiles, favorisant l'accessibilité, notamment pour des personnes en situation de handicap, sont prévus pour être mis à disposition gratuite des visiteurs.
- Deux volets dédiés à l'employabilité des habitants et la lutte contre illectronisme/ médiation numérique.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D30-DE

D'un montant total de 111 628 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 25 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires, et de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier de 25 000 € à l'EPCC Musée du Louvre-Lens, soit 22,4% du budget du coût total du projet d'un montant de 111 628 €, pour le déploiement du projet « Le Louvre Lens, musée engagé ».

Autorise le Président à verser une subvention de 25 0000 € l'EPCC Musée du Louvre-Lens pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10006.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D31-DE

B110523_D31

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais
Soutien au titre de l'investissement

En 2018 la participation de la CALL aux travaux réalisés par Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais avait permis d'améliorer les outils sur le plan scénique avec l'attribution de subventions d'équipement aux côtés d'autres financeurs comme le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le Conseil Régional des Hauts-de-France et la DRAC Hauts-de-France.

En 2023, Culture Commune souhaite améliorer encore les conditions d'accueil de ses publics pour les activités à la Fabrique Théâtrale et dans l'espace public, et de conforter les conditions de travail et de sécurité de ses équipes en menant une campagne d'acquisition de divers équipements :

1. **Pour l'accueil des publics :**

   - Acquisition de 3 petits gradins amovibles, de 50 à 99 places,
   - Acquisition d'un système son complémentaire,
   - Remplacement du gradin de la « nef » de la Fabrique Théâtrale, à l'usage inconfortable (pas de dossier notamment) et inadapté, par un équipement fabriqué sur mesure.

2. **Pour améliorer les conditions de travail et de sécurité :**

   - Acquisition de praticables scéniques,
   - Remplacement de 4 moteurs pour un de leurs grills scéniques et création d'une structure autonome pour la régie, avec perches et moteurs appropriés.

L'enveloppe estimée de ces aménagements qui contribuent à la pleine mise en œuvre de la feuille de route culturelle de la Scène Nationale tant pour ce qui est de la création, de la médiation et de la diffusion est de 272 651 €.

Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais sollicite une aide de 100 000 € auprès de l'EPCI. Elle a également saisi les partenaires institutionnels qui ont contribué en 2018 à la première phase d'agencement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Alain BAVAY, membre de la structure)

Approuve l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais pour des travaux d'agencement/d'équipement de son espace scénique.

Autorise le versement d'une subvention de 100 000 € soit 36,7 % du montant des travaux dont le coût est estimé à 272 651 € TTC.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D31-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 11250.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D32-DE

B110523_D32

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Accompagnement opération "Parc en fête"
Louvre-Lens - édition 2023

Depuis 2017, en juillet et en août, le musée du Louvre-Lens propose une programmation hors-les-murs en s'ouvrant sur son parc dans le cadre de l'opération « Parc en Fête ». Cette manifestation gratuite rencontre un vif succès tant auprès des habitants qu'auprès des visiteurs extérieurs. Dès lors, le Louvre-Lens souhaite de nouveau porter cette opération à l'appui d'une programmation culturelle et ludique de haute tenue.

Les objectifs de la saison 2023 :

- capitaliser sur la perspective des jeux olympiques qui correspond à des enjeux de santé pour le territoire et ses habitants les plus fragilisés,

- asseoir la fréquentation familiale, jeune et des adultes par une mixité de propositions alliant sport, détente, contemplation, création, lien aux collections et expositions du musée, bien-être et détente, loisirs, arts vivants et accessibilité universelle,

- apporter des vacances au plus proche des habitants du territoire, en particulier ceux qui ne partent pas,

- allier exigence de programmation dans l'excellence des propositions et proximité en laissant une large part aux démarches partenariales et participatives,

- affirmer cette identité de la saison Parc en Fête et la rendre plus lisible et plus partagée auprès des habitants du territoire et des touristes de passage au musée et dans les alentours.

La programmation 2023 :

Cette saison 2023 s'inscrira, comme 2022, dans la perspective des Jeux olympiques Paris 2024 et permettra de proposer des approches sportives, ludiques et créatives. Cet axe du corps et de son soin seront proposés dans la continuation de l'engagement du musée dans la lutte contre les inégalités de santé et des nombreuses actions de « médiation médicale et culturelle » portées avec des partenaires des champs sanitaires et sociaux.

En lien avec les collections de la Galerie du temps, ainsi qu'avec les engagements forts du musée pour l'activité physique et l'approche sensitive des œuvres d'art, les découvertes non savantes de l'art et de la création seront également proposées aux voisins, promeneurs, visiteurs.

Ainsi, dans des objectifs de mobilité, de bien-être, de mieux-manger, de santé, d'accès aux pratiques gratuites, le Louvre-Lens permettra des approches transverses entre le sport, la culture et son parc. Comme les années précédentes, de nombreux partenaires et acteurs du territoire seront associés à une programmation toujours riche et dense, pour répondre à la diversité des publics et des situations. Un accent tout particulier sera porté sur l'accessibilité au handicap des propositions ainsi qu'aux familles accompagnées de très jeunes enfants.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D32-DE

La programmation proposera, comme les années précédentes, des formats de Qi Gong, méditation, Pilates, yoga, etc. adaptés à la fois aux adultes et aux familles. Après le succès de la course de caisses à savon, des évènements de type ludiques et sportifs seront également proposés dans cette veine. Pour les enfants voisins ainsi que les familles du territoire proche, dont la venue à Parc en Fête constitue un but de sortie en été, des installations ludiques seront également prévues, permettant un programme à la journée (parcours santé, mini-golf, parcours d'accrochage, etc.). Les opérations de prêt de matériel sportif, la tenue d'un terrain de pétanque sont également envisagés dans cette optique.

Également, un parcours artistique voyageur « une fenêtre sur le monde » composé d'installations artistiques, éphémères ou semi-pérennes, viendra répondre au souhait émis par les visiteurs de voir davantage d'installation artistiques ou paysagères. Cette singularité du parc, en tant qu'espace extérieur du musée, doit aussi permettre une approche douce du rapport avec les collections exposées pour les personnes les moins enclines à entrer à l'intérieur. La thématique « fenêtre sur le monde » fera écho aux cinq continents et aux cinq années des Jeux Olympiques.

Cette programmation représente un coût de 170 000 €, le Louvre-Lens sollicite un accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un soutien de 25 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au Louvre-Lens pour le portage des opérations inscrites dans le cadre de la programmation « Parc en Fête » édition 2023 en accordant une subvention de 25 000 € soit 14,7% du coût total de l'opération (170 000 €).

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce partenariat.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10006.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D33-DE

B110523_D33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Partenariat avec Pas-de-Calais Actif - Subvention 2023

Pas-de-Calais Actif, créé en 1995 à l'initiative du Conseil Départemental du Pas de Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, est un groupement d'intérêt public dont la vocation est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives économiques créatrices d'emplois pour les personnes en situation de fragilité économique.

Ce GIP dispose d'une vaste palette d'outils financiers, notamment un fonds de garantie d'emprunt bancaire, et des dispositifs d'apport en quasi fonds propres pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire. En 2022, 81 structures ont été accompagnées sur le territoire pour près de 3,447 millions d'euros de concours financiers et 832.5 ETP créés, consolidés ou sauvegardés.

Il est proposé de renouveler ce partenariat au titre de l'année 2023, et de décliner un programme d'actions spécifiques sur notre territoire. Celui-ci comprend :

- Le développement du fonds de garantie FAG FEDER ITI qui cible les entreprises de moins de 20 salariés, en création, reprise ou développement situés dans les quartiers Politique de la Ville. Cette action vient se conjuguer avec celle de cap quartier (prime à la création d'entreprise dans les QPV),

- Le renforcement des liens avec les incubateurs et accélérateurs implantés sur le territoire (Louvre-Lens Vallée, Parc d'Innovation…),

- L'analyse économique et financière des structures déposant une demande dans le cadre de l'Appel à projets ESS de la CALL et le développement des complémentarités entre l'appel à projets CALL et le FIDESS (Fonds d'Innovation pour le développement de l'ESS) qui finance les études de faisabilité de création de nouvelles structures ESS)

- L'étude économique et financière des projets de création de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) comprenant : L'environnement et le positionnement du projet, les moyens mis en œuvre, l'analyse de l'adéquation porteur/projet et les éléments économiques et financiers prévisionnels.

L'ensemble de ce plan d'actions pourrait être accompagné à hauteur de 15 000 € (0,64% du budget général de fonctionnement de cette structure) par la Communauté d'Agglomération, contribuant ainsi à développer les actions de Pas-de-Calais Actif sur le territoire de la CALL, dont la population représente 17% du département du Pas-de-Calais, mais seulement 15% environ de l'activité du GIP.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D33-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, sis 23 rue du 11 novembre à Lens (62300)

Autorise le Président à signer la convention afférente ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10138.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D34-DE

B110523_D34

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Projets de développement économique en QPV 2023
Accompagnement financier

Dans le cadre de ses compétences conjointes dans les domaines du développement économique et de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue à la mise en œuvre de diverses actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville. La Communauté d'Agglomération a ainsi été sollicitée par :

- L'association « Emergences 62 » pour une demande de participation au titre de ses actions de l'année 2023. Cette association a pour objet de favoriser l'émergence de projets d'Économie Sociale et Solidaire et d'insertion par l'économique pour des publics en précarité, notamment en QPV. Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 7 985 € (représentant 27 % du coût prévisionnel),

-Le groupement d'intérêt public (GIP) Pas-de-Calais Actif pour la reconduction du dispositif Cap Quartier dans les quartiers Politique de la Ville. Ce dispositif permet, via l'attribution d'une prime à la création/reprise d'entreprises, de mobiliser les ressources financières nécessaires pour viabiliser les projets d'entreprise tout en redynamisant économiquement les quartiers ciblés. Il est proposé d'accompagner le renouvellement de ce dispositif sur le territoire à hauteur de 5 500 € (soit 50 % de son coût prévisionnel),

- L'association « La cravate solidaire » optimise les chances de réussite à l'entretien d'embauche de personne en insertion/réinsertion. Elle accompagne et coache des personnes éloignées de l'emploi dans leur recherche en travaillant sur l'estime de soi et les codes et outils liés aux différentes étapes de cette recherche d'emploi. Il est proposé d'accompagner cette action à hauteur de 7 500 € (3% du coût prévisionnel).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, afin de soutenir les projets en faveur du développement économique et de l'emploi dans les QPV, le versement des subventions suivantes :

- 7 985 € à l'association Emergences 62,
- 5 500 € au GIP Pas-de-Calais Actif,
- 7 500 € à l'association La Cravate Solidaire.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D34-DE

Autorise le président à signer les conventions d'exécution annexées, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant global de 20 985 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 10137 et 10138.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D35-DE

B110523_D35

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets ESS - Subvention à l'association Le Lombric

Par délibération en date du 4 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l'Économie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire.

Dans ce cadre, l'association LE LOMBRIC a sollicité un accompagnement financier pour la création d'emplois sur le territoire.

Cette association a pour but de contribuer au mieux vivre ensemble sur le territoire de la commune d'Estevelles, en recréant du lien au sein d'un lieu de rencontre ouvert à tous, « la Voisin'ami » où auront lieu des ateliers et activités promouvant un mode de consommation en circuit court, ainsi que des services complémentaires du tiers-lieu, tels une bibliothèque, une ludothèque ou une grainothèque.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structures ESS sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette association à hauteur de 6 000 € pour la création de 2 emplois sur le territoire .

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association Le Lombric , sise au 44 rue Blanche Dupont, à Estevelles, dans le cadre de l'aide à la création des structures de l'ESS.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D36-DE

B110523_D36

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Fête de la randonnée 2023 - Villers au Bois -
Subvention Comité Départemental Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose de 14 sentiers de randonnée (140 km de chemin). Ils sont labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) suite la remise aux normes du balisage. Ces circuits concourent à faire du territoire une destination sport de nature et s'inscrivent dans la politique sport bien-être/ sport-santé proposée aux habitants.

En 2022, la première édition de la fête de la randonnée a accueilli 300 personnes au départ d'Ablain-Saint-Nazaire, la seconde édition aura lieu à Villers-au-Bois le dimanche 2 juillet 2023. Il est proposé de confier l'organisation de la deuxième fête de la randonnée, au Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais, pour un montant de 1 500 € soit 24,35% du coût total de l'opération.

Cette manifestation valorisera le sentier des Baudets en proposant 3 circuits avec des niveaux différents de difficulté et une visite patrimoniale, portée par le Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ils permettront aux familles, randonneurs aguerris, visiteurs en quête d'informations patrimoniales, de cheminer sur cet itinéraire grâce à un encadrement adapté.

La commune mettra à disposition un lieu d'accueil, à savoir la salle communale et sera relais de communication de l'événement. Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais inscrira l'événement dans le calendrier des randonnées, mobilisera son réseau de randonneurs, encadrera les inscriptions gratuites, assurera le guidage des circuits et offrira les ravitaillements aux départs.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 1 500 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour l'organisation de la deuxième édition de la fête de la randonnée sur le territoire.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D37-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 8
Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D37-DE

B110523_D37

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2023 du trail des pyramides noires

La Communauté d'Agglomération souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation de ses équipements ou sites de pratiques sportives.

Par courrier en date du 5 mars 2023, la Mission Bassin Minier a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement et techniquement à l'édition 2023 du trail des pyramides noires qui aura lieu le 27 mai 2023.

Depuis 2014, le trail des pyramides noires est l'événement fédérateur sur le territoire des trois agglomérations Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Il participe à l'appropriation de la Chaîne des parcs en offrant un parcours qui valorise de nombreux sites.

Il est la vitrine du potentiel significatif des territoires du Bassin Minier pour la pratique du trail. Ce sport de nature permet la découverte de proximité des éléments environnementaux, culturels et patrimoniaux tout en contribuant à une stratégie globale de sport-santé.

En 2023, le trail des pyramides noires proposera de traverser 24 terrils sur différentes distances (110, 55, 35 et 22 km). Un village d'arrivée positionné sur le site du 9/9 bis à Oignies composé de stands partenaires dans lesquels il convient de mettre en place une animation de préférence autour du sport santé et de faire la promotion des activités propres à chaque territoire.

L'édition 2022 avait rassemblé 1600 participants issus à 85 % de la région des Hauts-de-France dont notamment de 27 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 du trail des pyramides noires, la Mission Bassin Minier sollicite une subvention à hauteur de 5 000 € soit 5,05 % du budget total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote

(Messieurs Alain DUBREUCQ et Laurent DUPORGE, membres de la structure)

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à la Mission Bassin Minier dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 du trail des pyramides noires.

Autorise une dépense maximale de 1 000 € pour assurer une animation dans le stand CALL du Village d'arrivée.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D37-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne 585.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € pour l'animation sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne 6355.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D38-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D38-DE

B110523_D38

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'association Ch'trailers team 62 pour l'organisation du Trail du chardon

L'association Ch'trailers team 62 organise le 15 avril 2023 le trail du chardon à Angres. Cette manifestation propose une course qualificative à l'Artois trail challenge ainsi que deux autres courses de 21 et 11 km, 2 courses pour enfants et 2 randonnées.

Le tracé des parcours permet de découvrir ou redécouvrir les sites de Notre-Dame de Lorette et du Mémorial canadien de Vimy. Par ailleurs, 1 € de chaque inscription (entre 3 € et 25 €) sera reversé aux associations Set-up et Pour les rêves de Yanis. Les autres bénéfices de cette manifestation permettront d'acheter des tenues pour les membres de l'association Ch'trailers team 62.

Au regard des critères précisant l'intervention de la CALL sur les manifestations sportives associatives, approuvés par le Conseil Communautaire du 24 mars 2022, le Trail du chardon s'inscrit dans les courses pédestres homologuées par la Fédération Française d'Athlétisme disposant d'un label régional.

L'association Ch'trailers team 62 sollicite un soutien financier d'un montant de 2 000 euros soit 18,69% du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Ch'trailers team62 dans le cadre de l'organisation du trail du chardon 2023.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D39-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D39-DE

B110523_D39

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'association Attelage des Zouaves

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation des équipements sportifs.

Par courrier en date du 14 mars 2023, l'association Attelage des Zouaves a sollicité l'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement à l'organisation du concours d'attelage.

Organisé depuis plus de 10 ans, ce concours fait la promotion de l'attelage des chevaux dans la région et offre ainsi un spectacle gratuit à la population. 300 compétiteurs 50 équipages de toute la France viennent concourir au Val de Souchez à Liévin dans différentes disciplines. L'événement, annoncé dans les réseaux spécialisés tels que la Fédération Française d'Équitation Compétition, se déroulera les 27 et 28 mai 2023.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Attelage des Zouaves soit 12,44 % du coût global de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Attelage des Zouaves pour l'organisation du concours.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D40-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D40-DE

B110523_D40

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Encouragement à la pratique sportive de la jeunesse
Solde de l'aide pass'sport pour la saison 2022-2023

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'sport à destination des jeunes sportifs d'un montant de 30 €.

Les modalités d'octroi du Pass'sport sont :

- Être domicilié sur l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Être âgé de moins de 18 ans au 1er janvier 2023,
- Sans conditions de ressources,
- Être inscrit dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive reconnue par le ministère en charge des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, …) ne sont pas concernées.

Par délibération du 16 mars 2023, un premier versement de la subvention a été approuvé et a permis à 11 503 jeunes (chiffre arrêté au 27 février 2023) de bénéficier d'une réduction de 30 € à leur adhésion à un club sportif affilié à une fédération. Les montants ont ensuite été versés aux clubs au prorata du nombre de pass remis.

La première délibération ayant été proposée avant la date de clôture de remise des pass'sports à savoir le 7 mars 2023 afin de permettre aux clubs ayant remis leurs dossiers au 27 février de pouvoir bénéficier le plus rapidement possible du versement de la subvention correspondante. Il s'agit au travers de cette nouvelle délibération de procéder à la clôture du dispositif pour la saison 2022-2023 en versant l'aide aux clubs restants ce qui correspond à 1 731 pass'sports soit la somme de 51 930 €.

Au total pour la saison 2022-2023, 13 234 pass'sports ont été déposés pour un montant total de 397 020 €. Une progression de +12,33 % est à souligner. Au regard du succès du dispositif des pass'sports auprès des jeunes du territoire, il est proposé de le reconduire pour la saison 2023-2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement du solde des pass sports soit 1731 pass pour un montant de 51 930 €.

Approuve la reconduction du dispositif Pass'sport pour la saison 2023-2024.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D40-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 51 930 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D41-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D41-DE

B110523_D41

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention aux associations évoluant en haut niveau pour l'exercice 2022-2023

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de soutenir la pratique sportive en haut niveau. Cette aide était apportée jusqu'à l'année 2020 incluse et de manière transitoire en aide de niveau pour les clubs évoluant dans des divisions inférieures de manière à ce qu'ils puissent mettre en place, le cas échéant, les réflexions de regroupement nécessaires.

Désormais la subvention haut niveau s'adresse uniquement aux :
- Équipes senior d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Équipes senior appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sport olympique,
- Équipes senior évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut professionnel si la fédération correspondante l'y autorise.

Selon le mode de calcul suivant :
- National 1 ou équivalent 70 000 €,
- National 2 ou équivalent 40 000 €.

Cette aide de niveau est ramenée soit au :
- Montant maximal de la subvention de fonctionnement direct versée par la commune (hors mises à disposition de salle, de matériel ou moyens humains),
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant de la subvention communale.

12 dossiers ont été instruits et étaient recevables soit un montant total de 470 500 €. Afin que l'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soit mieux identifiée, il a été récemment demandé à l'ensemble des clubs évoluant en haut niveau d'apposer à leur logo et nom celui de la CALL.

Communes	Clubs	Niveau	Montant sollicité	Montant éligible
AVION	CSA Tennis de table	National 1	11 000€	11 000€
	Futsal Avion	National 2	20 000€	12 000€
BILLY-MONTIGNY	Les Carabiniers Handball	National 2	40 000€	40 000€
BULLY-LES-MINES	Handball club bullygeois	National 2	40 000€	40 000€
HARNES	Harnes Handball Club	National 1	70 000€	54 500€
	Volley club harnésien	National 1	70 000€	70 000€
	Sport nautique harnésien	National 1	70 000€	42 500€
	Harnes volley ball	National 1	70 000€	70 000€

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D41-DE

LIÉVIN	Basket club Liévinois	National 2	40 000€	40 000€
	Triathlon de Liévin	National 1	70 000€	70 000€
	Volley club liévinois	National 2	17 500€	17 500€
WINGLES	Arc club de Wingles	National 1	3 000€	3 000€
TOTAL	**12**		**521 500€**	**470 500€**

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement de la subvention haut niveau aux 12 clubs pour un montant total de 470 500 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 470 500 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D42-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D42-DE

B110523_D42

RESSOURCES ET MOYENS

****

Travaux d'aménagement de l'EuroVélo 5 entre Loos en Gohelle et Wingles
Autorisation de signer les marchés à venir

Par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2017, les élus ont confirmé la volonté de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'EuroVélo n°5 entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le parc Marcel Cabiddu à Wingles.

Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :
- Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
- Engager le territoire dans une transition énergétique des mobilités ;
- Participer aux liaisons des parcs de la Chaîne des Parcs.

Les aménagements projetés ont pour objectif de créer des cheminements continus et sécurisés, réservés aux déplacements non motorisés.

La consultation sera passée selon un Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

Cette consultation sera allotie comme suit :
- LOT 1 – Ouvrages d'arts,
- LOT 2 – Voirie Réseaux Divers,
- LOT 3 – Aménagements paysagers,
- LOT 4 – Ouvrages spécifiques,
- LOT 5 – Éclairage public

Le lot 1 sera décomposé en 4 phases correspondants à 4 ouvrages d'arts et il y aura une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour le lot n°2 correspondant à la mise en place du génie civil de l'éclairage public sur la section patrimoniale.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 12 mois.

L'estimation de mars 2023 de cette consultation tous lots confondus s'élève à 7 286 079,60 € HT décomposée comme suit :

- LOT 1 – ouvrages d'arts: 1 830 727,50 € HT décomposé géographiquement,

Phase I, Passerelle de la route de la Bassée :761 202,50 € HT,
Phase II, Passerelle de Vendin le Vieil :362 345,00 € HT,
Phase III, Pont sur l'A21 :549 785,00 € HT,
Phase IV, Pont Rail chemin de Béthune :157 395,00 € HT,

- LOT 2 – VRD : 3 534 721,00 € HT,

PSE 1 – Anticipation d'un éventuel éclairage sur la section patrimoniale – mise en œuvre du génie civil : 356 500 € HT,

- LOT 3 – aménagements paysagers : 1 140 771,10 € HT,

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D42-DE

- LOT 4 – ouvrages spécifiques : 377 490,00 € HT,

- LOT 5 – éclairage public : 45 870,00 € HT.

Cette opération fera l'objet de demandes de subventions au titre de tous dispositifs auxquels elle serait éligible, et son plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés, conformément à la décision rendue par la Commission d'Appel d'Offres.

Approuve le plan de financement prévisionnel, et autorise le Président ou l'élu délégué à signer tout document relatif aux demandes de subventions .

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal / Programme MTRAMESVB-Aménagement trames vertes et bleues/ Opération 16D09121 / Ligne de crédit 7754.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D43-DE

B110523_D43

RESSOURCES ET MOYENS

****

Acquisition, installation et maintenance d'une infrastructure virtualisée de serveurs et d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA): Autorisation de signer le marché - Affaire 23S019

Afin de pouvoir continuer la modernisation et la sécurisation de son système informatique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite se doter d'une nouvelle infrastructure serveurs.

Les besoins grandissants des services de la CALL, notamment pour la dématérialisation, ainsi que la mise en place de la mutualisation informatique avec la création d'un service commun en 2022, nécessitent le renforcement et la refonte de l'architecture informatique afin de permettre sa montée en charge.

Par ailleurs, la fin de maintenance et du support sur les équipements actuels rend le lancement de cette nouvelle consultation indispensable.

La consultation est passée par procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 alinéa 1er, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique avec un lot unique sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande Publique avec un minimum de 500 000 € HT et un maximum fixé à 2 800 000 € HT.

L'accord cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer le marché et les pièces afférentes, conformément à la décision rendue par la Commission d'Appel d'offres, avec l'attributaire.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Investissement/ Programme MLOGMAT-BG/ Opération 23D15936.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D44-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D44-DE

B110523_D44

RESSOURCES ET MOYENS

****

Lens : Avenant de transfert du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception, la construction et l'exploitation technique du centre aquatique de Lens

Par délibération en date du 25 juin 2019, la ville de Lens a décidé de réaliser un nouveau centre aquatique à Lens. Afin de réaliser cet équipement, sur la base d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la Ville de Lens à la Communauté d'Agglomération Lens Liévin, un marché global de performance a été conclu conformément aux dispositions de l'article L 2171-3 du code de la commande publique (CCP).

Par délibération de la CALL en date du 19 juin 2019, la CALL a autorisé la signature de cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville à la CALL, d'autoriser le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception, la construction et l'exploitation technique d'un équipement nautique à Lens, entre la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La convention de mandat a été signée des deux parties le 11 juillet 2019.

Pour réaliser cet équipement, la Ville de Lens avait contractualisé en 2019 un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la conception, la construction et l'exploitation technique d'un équipement nautique.

Ce marché avait fait l'objet d'un avenant de transfert entre la Ville de Lens et la CALL pour les phases conception et construction. Ce marché comporte également une phase « Assistance pour le suivi des premières années d'exploitation de l'équipement »

La délibération précisait qu'une fois réalisé l'équipement serait géré par la Ville ; le centre aquatique a été réceptionné le 17 avril 2023, déclenchant de fait le démarrage de la phase exploitation maintenance. Ce marché d'AMO doit donc être transféré à la Ville par voie d'avenant pour le suivi de cette phase « Assistance pour le suivi des premières années d'exploitation de l'équipement » prévu en tranche optionnelle 3.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception, la construction et l'exploitation technique d'un équipement nautique à Lens, entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la ville de Lens.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D45-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D45-DE

B110523_D45

RESSOURCES ET MOYENS

****

Harnes : avenant n°3 à la convention de mandat confiée par la Ville de Harnes à la CALL pour la construction d'un Centre Aquatique

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a validé son plan piscines en 2019.

Aussi, par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin auprès de la ville de Harnes pour l'élaboration d'un nouvel équipement nautique. Celui-ci se fait au travers d'un mandat dans le cadre de l'élargissement du périmètre du service commun

Cet équipement, dont le préprogramme a été validé en mars 2022 par la Ville de Harnes, et dont la superficie serait d'environ 7 441 m² pour une superficie de plan d'eau de 650m², permettrait d'accueillir 200 000 usagers chaque année.

Par délibération du 12 mai 2022, le Conseil Communautaire a validé l'avenant 1 à la convention de mandat précisant le programme et le montant prévisionnel du Marché Public Global de Performance (MPGP) pour la Conception, la réalisation, et l'exploitation maintenance.

Le projet de construction du Centre Aquatique de HARNES s'inscrit dans la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » signée entre la Ville de Harnes et la CALL le 3 mars 2022 et a pour objet, conformément aux dispositions du Titre II – Maîtrise d'Ouvrage du Livre IV, de la IIème Partie du Code de la commande publique, de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage. Cet accompagnement se fait au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Suite à l'adhésion de la Ville de HARNES au service commun de la transition durable et d'aide aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre, par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé l'avenant 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Harnes à la Communauté d'agglomération au titre de l'Assistance et ingénierie.

La participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun étant calculée sur la base du montant prévisionnel de l'ouvrage, l'augmentation de réajuster le montant de cette participation.

Le présent avenant 3 à la convention de mandat a pour objet, d'une part, d'actualiser le montant de l'enveloppe prévisionnelle de ce MPGP à 17,1 millions d'euros HT (valeur février 2023 hors aléa), suite à la réception des offres finales, exploitation incluse, pour une durée prévisionnelle du MPGP de 108 mois, tranche optionnelle comprise, à compter de sa date de notification et d'autre part de porter le montant de la participation financière spécifique à 89 778 € HT soit un versement de 17 956 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 5 ans.

Le montant global de l'enveloppe prévisionnelle prévue à la convention de mandat est donc revu à 17,9 M€ HT .

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D45-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant 3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Harnes à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ci annexé ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au vote du Budget Supplémentaire 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-PISCHARN / Lignes de crédit 11545 et 11613.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D46-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D46-DE

B110523_D46

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création de deux emplois non permanents à temps complet d'Adulte relais médiateur santé pour le service appui aux politiques éducatives locales et de santé au sein de la direction cohésion sociale - Contrat de projet

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14 et L332-24 relatifs au contrat de projet,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

Ainsi un des chantiers prioritaires est d'investir le champ de la santé avec la mise en place du Contrat Local de Santé en 2019 et de l'Atelier Santé Ville en 2020.

Le dispositif adulte-relais, outil de la politique de la ville, est né dans un contexte de redéploiement des interventions de l'État visant à renforcer les liens entre les habitants et améliorer leurs rapports avec les institutions. Il s'inscrit dans une double logique :

- Améliorer, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs, ou entre les habitants et les services publics,

- Favoriser l'insertion professionnelle des médiateurs bénéficiant de la mesure « adulte-relais » à l'issue de leur contrat.

La région Hauts-de-France cumule, pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine. Les facteurs sociaux, environnementaux ou comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent lourdement sur l'état de santé de la population. Ces inégalités se vérifient également à l'intérieur de la région et en particulier au sein des territoires de la politique de la ville, en matière d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D46-DE

Face à ce constat et afin d'améliorer l'accès aux droits de santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins des personnes résidant dans les quartiers prioritaires, et ainsi répondre aux attentes des communes en la matière, il est proposé de créer spécifiquement deux emplois d'adulte médiateur relais qui contribueront sur le territoire à lutter contre les inégalités sociales de santé en favorisant l'autonomie des personnes les plus fragilisées et les plus éloignées du système de santé dans leur retour vers les dispositifs sociaux et sanitaires de droit commun. Ils informeront, orienteront et accompagneront les personnes vers les professionnels de santé afin de faciliter l'accès aux soins et aux droits. Ils assureront une fonction d'observation et de veille sur le territoire des problèmes de santé ou des dysfonctionnements repérés.

Le médiateur assure un travail d'écoute et de soutien moral indispensable pour repérer les attentes et/ou difficultés des personnes. La relation du médiateur avec les personnes se construit dans un échange réciproque et respectueux, elle doit permettre à la personne de se remobiliser, de se remotiver dans un contexte de vie difficile.

La grande proximité du médiateur avec le public doit faciliter une relation de confiance lui permettant de dépasser les barrières culturelles, sociales et parfois linguistiques qui peuvent constituer des freins dans l'accès et le recours aux structures de santé.

Il est donc proposé de créer deux emplois non permanents à temps complet d'adultes relais médiateur santé dans le cadre d'un contrat de projet de 36 mois.

Ces postes seront ouverts aux candidats non titulaires remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

- Etre âgé de plus de 26 ans,
- Etre sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat aidé,
- Habiter dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Une formation obligatoire de prise de poste sera mise en place pour les candidats retenus, par ailleurs un dispositif de formation qualifiante d'accompagnement à l'emploi sera également mis en place et financé par la CALL dans le cadre de la sortie du dispositif « adulte relais », à l'issue des 3 ans.

Les missions des adultes relais médiateur santé seront les suivantes :

- Faciliter l'accès aux droits et aux soins,
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
- S'inscrire dans un partenariat local,
- Assurer une veille et une observation du territoire.

Le profil de poste détaillé est joint en annexe.

Ces deux postes feront l'objet d'un financement pour partie par l'Etat à hauteur de 21 246,52 € (pour un temps plein, au 01/07/2022). Ce montant sera revalorisé tous les 01/07 par arrêté.

Le montant de l'aide de l'Agence Régionale de Santé sera forfaitaire selon la période de présence de l'Adulte Relais Médiateur Santé et le relèvement du salaire minimum de croissance (au 1er janvier 2023 ce montant s'élève à 6 871 € pour une année pleine).

Il est proposé de créer ces emplois non permanents à temps complet d'adulte relais médiateur santé dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois, ouvert aux agents non titulaires remplissant les conditions d'éligibilité reprises ci-dessus.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D46-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer deux postes non permanents à temps complet d'adulte relais médiateur santé, dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D47-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D47-DE

B110523_D47

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service et des recrutements à venir, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondant au tableau des effectifs, à compter du 12 mai 2023.

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires.

Vu le tableau des emplois,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 12 mai 2023 :

CREATION :

Filière Administrative :

- 1 poste d'Attaché
- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe

Filière Technique :

- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D48-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D48-DE

B110523_D48

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention Financière 2022 - Commune de Loison-sous-Lens (Éclairage public)

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Loison-sous-Lens sollicite le Fonds de Concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer son projet de rénovation et mise en conformité de l'éclairage public par un éclairage performant et vertueux. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergie.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 24 375€.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de Fonds de Concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Loison-sous-Lens et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Loison-sous-Lens au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D48-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la commune de Loison-sous-Lens un Fonds de Concours Transition Durable, au titre de l'année 2022, d'un montant de 24 375 €, pour son projet de rénovation et mise en conformité de l'éclairage public, Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2023 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D49-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D49-DE

B110523_D49

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022/2023 - Commune de Meurchin (Remplacement chauffage de la restauration scolaire)

Par délibération du 16 décembre 2021et du 16 mars 2023 , la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Meurchin sollicite le Fonds de Concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet relatif au remplacement du système de chauffage du restaurant scolaire par l'installation de climatisations réversibles. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergie.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours d'un montant de 22 400,96 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Meurchin et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Meurchin au Fonds de Concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, au titre des années 2022 et 2023,

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-B110523_D49-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la commune de Meurchin, un Fonds de Concours Transition Durable d'un montant de 22 400,96 €, au titre des années 2022 et 2023, pour son projet relatif au remplacement du système de chauffage du restaurant scolaire par l'installation de climatisations réversibles. Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2023 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.